



Le Ministre

28 JUN 2010

**ARRETE MINISTERIEL N° 026 /CAB/MIN/ECN-T/15/JEB/O010 DU..... PORTANT
NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE INTERMINISTERIEL DU PROCESSUS DE
REDUCTION DES EMISSIONS ISSUES DE LA DEFORESTATION ET DE LA
DEGRADATION DES FORETS (REDD)**

Le Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,

Vu la Constitution, spécialement en son article 93 ;

Vu le code forestier, en son article 24 ;

Vu l'ordonnance n°08/073 du 24 décembre 2008 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu, telle que modifiée à ce jour par l'ordonnance n°08/074 du 24 décembre 2008, l'ordonnance n°75-231 du 22 juillet 1975 fixant les attributions du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme ;

Vu le Décret n° 09/40 du 26 novembre 2009 portant création, composition et organisation de la structure de mise en œuvre du processus de Réduction des émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts, spécialement en son article 8 ;

Vu l'ordonnance n° 10/25 du 19 février 2010 portant nomination des Vice- Premiers Ministres, Ministres et Vice Ministres ;

Attendu que les personnes nommées en qualité de membre ont été désignées par les ministères et organismes dont elles relèvent ;

Sur proposition du Secrétaire Général à l'Environnement, Conservation de la Nature ;

ARRETE :

Article 1^{er} :

Sont nommées membres du Comité Interministériel du Processus REDD les personnes ci-dessous :

1. Mr. Frédéric DJENGO BOSULU : Délégué du Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme : Président ;
2. Mr. Désiré YALULU LAMPES : Délégué du Ministère de l'Agriculture : Membre;
3. Mr. Andy LUVWEZO MAKIONA : Délégué du Ministère des Affaires Foncières : Membre ;
4. Mr. Yvon TSHILUMBA : Délégué du Ministère de l'Urbanisme et Habitat : Membre ;
5. Mr. Albert KALONGA BANTU : Délégué du Ministère de Développement Rural : Membre ;
6. Mr. Désiré BUJIRIRI NFUNE : Délégué du Ministère du Plan : Membre;
7. Mr. BONGISA BONYELE : Délégué du Ministère des Finances : Membre;
8. Mme Viviane BINTU NYEMBO : Délégué du Ministère des Mines : Membre ;
9. Mr. Ferdinand BADILA LUILAMO : Délégué du Ministère de l'Énergie : Membre.

Article 2 :

Le Secrétaire Général à l'Environnement et Conservation de la Nature est chargé de l'exécution du présent arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le

28 JUN 2010

José E.B. ENDUNDO

